



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CSAL DU 09 NOVEMBRE 2023

Le CSAL s'est tenu le 09 novembre 2023 sous la présidence de Mme DESBOIS

Après lecture des déclarations liminaires par Solidaires, **FO-DGFIP**, CGT, UNSA et CFDT, la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

Elle a notamment indiqué qu'elle n'est pas responsable des rémunérations, du PLF 2024 (Projet de Loi de Finances) et de la RGP (responsabilité des Gestionnaires Publics). Sur ce dernier point, elle a néanmoins précisé qu'elle renvoie aux notes de la DG tout en disant ne pas être opposée à une discussion sur le sujet.

Quant à la prime GMBI, dont les critères d'attribution ont été dénoncés par toutes les organisations syndicales, elle a indiqué que, comme pour toute prime, il y a des « effets de bords », ce qui exclut certains agents. Mais elle a ajouté que les discussions sur les critères d'attribution sont toujours en cours.

Ordre du jour

1) Approbation des PV du CSAL du 27/06/2023 (pour avis).

Vote pour : **F.O.-DGFIP**, Solidaires, CGT, CFDT

Absention : UNSA

2) Pont naturel 2024 : 16/08/2024 (pour avis).

Une note de la DG du 13/07/2023 donne les modalités de fixation des ponts naturels 2024 et rappelle que la continuité de service aux usagers reste la priorité. Il s'ensuit que nombre de Directions, dont la DDFIP22, refusent d'accorder le 10 mai 2024 comme pont naturel, au motif que cette date serait située pendant la campagne IR. Or ce vendredi 10 mai est situé après le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai (Ascension), donc 2 jours fériés.

Malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales, la Directrice n'a pas voulu revenir sur sa décision de ne pas accorder cette date comme pont naturel.

Et pourtant :

- les écoles/collèges/lycées seront fermés
- certaines Directions (33, 47, 92, 93) l'ont accordée !

Cette décision va créer des tensions dans les services qui n'ont pas besoin de ça ! Il s'agit en effet d'une occasion unique de bénéficier d'un week-end de 5 jours... Sur quels critères la décision d'accorder un congé ce jour-là à tel agent plutôt qu'à tel autre sera prise ?

Vote contre : Solidaires, **F.O.-DGFIP**, CGT, UNSA, CFDT

Il s'ensuit que les élus en CSAL seront reconvoqués sur ce point.

3) Bilan de la campagne IR 2023 (pour information)

Le tout numérique a démontré lors de cette campagne ses limites. Ce qui est devant être une campagne plus calme parce qu'il n'y avait pas trop de changement législatif a tourné au fiasco.

Pour GMBI, l'amende prévue en premier lieu et l'affichage des données brutes issues de MAJIC ont fait paniquer les usagers, entraînant un surcroît de contacts et d'accueil physique.

La centrale a reconnu qu'il y avait des défaillances lors de la campagne notamment en juxtaposant trois campagnes en même temps (campagne IR, GMBI et ICT (indemnités carburant des travailleurs)), et en admettant tardivement que pour GMBI, un support papier aurait été nécessaire depuis le début.

Tous les modes de communication ont augmenté en volume. Cependant il y a un manque de lisibilité sur les chiffres téléphoniques, puisqu'il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit du taux de réponses ou du taux de décrochés.

Concernant les problèmes informatiques, notamment les problèmes d'adresse des usagers, ils ont été remontés à la centrale, qui doit apporter un correctif pour la campagne 2024.

Maintenant, les agents vont enchaîner avec la campagne des avis TH secondaires et faire face à de nouveaux problèmes malgré l'expurgation de certains avis erronés (bailleurs sociaux ...)

4) Lancement de la démarche d'élaboration d'un plan de transition départemental (pour information).

La présentation qui a été faite s'est limitée à une première présentation du plan de transition environnementale de la DGFIP, visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre (GES).

La situation actuelle présentée n'est pas une photographie exacte des émissions des gaz à effet de serre puisqu'il existe des incertitudes sur leur mode de calcul. De plus elle date, puisque les estimations présentées concernent 2019.

Dans le département les 3 principaux postes d'émission sont les déplacements, les bâtiments et les achats.

L'ensemble des agents sera formé à la démarche éco-responsable et pourra être associé aux réflexions sur la réduction de ces GES. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain CSAL.

5) Programmation immobilière 2024-2027 – Présentation de la « circulaire surface » - Présentation du projet d'installation du SA-SIE à Lannion et des travaux sur l'accueil du CFiP à Lannion (pour information)

Le schéma Directeur de l'Immobilier Régional (SDIR) a été présenté. Il porte sur l'ensemble de l'immobilier régional de l'État (Préfecture, Police, Gendarmerie, DGFIP, etc.).

Les communes de Saint-Brieuc et Dinan ont été retenues dans le cadre du programme 2024-2027 du SDIR.

Le SA-SIE de Lannion va être le premier service touché par la « circulaire surface » du 08 février 2023 (« nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat »). Ainsi, les agents travailleront en openspace et il n'y aura plus de bureau individualisé. Seules les personnes bénéficiant d'un aménagement de poste sur avis médical conserveront un bureau (mobilier) personnel et adapté à leur situation.

F.O.-DGFIP a indiqué rester dubitatif quant à l'aménagement proposé. La Directrice a répondu que celui-ci a été fait au mieux en fonction du budget alloué.

F.O.-DGFIP sera vigilant sur

6) Questions diverses

- Pour le SPFE, il va y avoir une convention de passée avec le SPF de Blois, pour un soutien ponctuel.
- une note concernant l'avenir des SIP a été publiée en mai dernier. Une réunion des chefs de service sur ce sujet est prévue le 22 novembre.

FO-DGFIP revendique :

- Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,
- L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites
- Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

- le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre, le maintien des statuts particuliers,
- le maintien du code des pensions civiles et militaires
- immédiatement une augmentation de 27,5 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000
- une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.

Enfin **F.O.** s'oppose à tout recul de l'âge de départ en retraite et à tout allongement de la durée de cotisations et exige le retrait pur et simple de la Loi de réforme des retraites

Vos représentants **FO-DGFIP 22** en CSAL :

**Nicole BURLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRP Saint-Brieuc (Titulaires)
Fanny FAVREAU SDIF Saint-Brieuc, Laurent LASSON PCRP Saint-Brieuc (Suppléants)**